

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 janvier 2020, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Madame, Monsieur:
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque , conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2020-01-001 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2020-01-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 18 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 9 et le 18 décembre 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 9 et du 18 décembre 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-01-003 COMPTES À PAYER 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 20 janvier 2020, au montant de 162 392,01 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2020-01-004 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DU 395, CHEMIN DE LA BAIE-DU-DIABLE À FERME-NEUVE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 149 DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 158 autorisant le financement pour l'acquisition du 395, chemin de la Baie-du-Diable de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-01-005 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)
Frais de déplacement (employés et conseil)
Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires
Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale
CNESST
La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée
Groupe Dicom transport
Québec 9079-9149 inc. (dénéigement - secteur bas et secteur haut)
Hydro-Québec
Bell Mobilité inc.
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Coopérative d'informatique municipale (CIM)
Télébec Ltée
ADT Canada inc.
Bureautech

Mobilonde
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solution Informatique
Me Roger Rancourt
Fédéral Express Canada LTD
Cablevision du Nord du Québec
Assurance

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la SQ
MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales
RIDL (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
SQAÉ et les règlements numéros: 45, 75, 92, 102, 117, 128, 129, 131, 136, 148, 155, 158.

ADOPTÉE

2020-01-006

SUBVENTION OBNL 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2020:

AFEAS	250 \$
Albatros Mont-Laurier	200 \$
Association des coureurs en canots de la Lièvre	150 \$
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	200 \$
Club de patinage artistique de Ferme-Neuve	500 \$
Comité de bénévolat de Ferme-Neuve	1 000 \$
Filles d'Isabelle	200 \$
Fondation Martin Paquette	500 \$
Festi tournoi Fenomax 2020	200 \$
Paniers de Noël (Centre communautaire)	200 \$
Chambre de commerce de Ferme-Neuve	15 000 \$
Bourse Centre Christ-Roi	300 \$
Bourse Polyvalente St-Joseph	300 \$
École Sacré-Coeur (persévérance scolaire)	300 \$
Maison Lyse-Beauchamp	5 000 \$
Club du Bel Âge de Ferme-Neuve	500 \$
La Mèreveille	500 \$
Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc.	5 000 \$

Club VTT Quad Villages H-L (15-106)	5 000 \$
Ensemencement des Lacs	3 000 \$
Le Prisme (camp de jour)	450 \$
Opération Nez Rouge Antoine-Labelle	100 \$
Fondation du Centre collégial Mont-Laurier	300 \$
Croix-Rouge	450 \$
Ferme forestière de la montagne	1 000 \$
Marché de Noël	1 000 \$
Tournoi Provincial Richelieu Home Hardware	200 \$

ADOPTÉE

2020-01-007

NOUVELLES RESPONSABILITÉS AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle par le conseil tel que présenté par la directrice générale;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités affectées au poste de directeur des travaux publics, et ce à compter du 1^{er} février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente de principe datée du 14 janvier 2020 intervenue entre les parties. Que le contrat de travail soit modifié en conséquence.

QUE le maire, monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

2020-01-008

NOUVELLES RESPONSABILITÉS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle par le conseil tel que présenté par la directrice générale;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités affectées au poste de la directrice générale adjointe, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente de principe datée du 14 janvier 2020 intervenue entre les parties. Que le contrat de travail soit modifié en conséquence.

QUE le maire, monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

2020-01-009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 400 \$ à Zone Emploi d'Antoine-Labelle pour un séjour exploratoire, lequel

aura lieu le 25 et 26 janvier 2020, afin de recruter du personnel pour les installations de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Commission scolaire Pierre-Neuve - Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021;
- Rapport concernant l'application du règlement de la gestion contractuelle;

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2020-01-010 APPUI AU PROJET DU CENTRE PROMOSANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le projet du Centre PromoSanté en regard de sa cohérence avec notre démarche MADA pour leur demande d'aide financière dans le Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie chez les aînés.

ADOPTÉE

2020-01-011 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame la conseillère Hélène Lévesque comme représentante de la municipalité pour le comité des Fêtes de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2020-01-012 RAPPORT - INVENTAIRE DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS DU LAC SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Saint-Paul et la municipalité de Ferme-Neuve ont conjointement mandaté A. J. Environnement Inc. pour inventorier le myriophylle à épis dans le lac Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve accepte de participer à l'ordre de 25 % des coûts de réalisation de l'inventaire des herbiers de myriophylle à épis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la somme de 2 024,75 \$ plus les taxes applicables, soit 25 %

pour le rapport de l'inventaire des herbiers de myriophylle à épis du lac Saint-Paul.

ADOPTÉE

2020-01-013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 156 concernant les animaux de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-01-014 ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saint-Paul désire obtenir les services du département de l'urbanisme de la municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve et la municipalité de Lac-Saint-Paul désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement fournis par la municipalité de Ferme-Neuve à la municipalité de Lac-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement à la municipalité de Lac-Saint-Paul. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2020-01-015 299, 12E RUE : NON-AUTORISATION DE TRAVAUX, DEMANDE DE DÉMOLITION ET D'ACQUISITION

ATTENDU que la propriété du 299, 12e Rue a été inondée en 2019;

ATTENDU que ladite propriété est incluse dans la Zone d'intervention Spéciale (ZIS) et que la municipalité de Ferme-Neuve a confirmé que cette propriété ne doit pas en être exclue;

ATTENDU que la valeur des travaux requis dépasse 50 % de la valeur à neuf du bâtiment selon le service d'évaluation de la MRC d'Antoine Labelle;

ATTENDU que la propriétaire demande à la municipalité de procéder à l'acquisition de la propriété pour la somme nominale de 1 \$ en contrepartie d'une aide financière dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 puisque la demande de permis a été refusée;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en urbanisme et environnement et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil, a mandaté la conseillère en urbanisme et environnement d'informer la propriétaire du 299, 12e Rue que la demande de travaux suite aux inondations n'est pas autorisée.

QUE le conseil mandate la direction générale à informer le ministère de la Sécurité publique du présent refus de rénovation.

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain situé au 299, 12e Rue pour la somme de 1 \$ suite à la remise du terrain dans un état satisfaisant.

QUE le maire, Monsieur Gilbert Pilote et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les frais encourus pour cette transaction sont à la charge de la municipalité et remboursés par le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019.

QUE les frais de quittance, s'il y a lieu, sont à la charge du cédant.

ADOPTÉE

2020-01-016

ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIR SUR CHENILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une déneigeuse à trottoir sur chenille pour le service des travaux publics.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

QUE la somme de 3 149,63 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2020-01-017

APPUI AU PROJET DU CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le projet du Club Quad Destination Hautes-Laurentides pour leur demande d'aide financière dans le programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructures et protection de la faune 2019-2020, Volet 1 : Infrastructures.

ADOPTÉE

2020-01-018 CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une restructuration administrative au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste d'opérateur de machinerie permanent, temps plein au service des travaux publics.

ADOPTÉE

2020-01-019 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

ATTENDU qu'afin de pallier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, celle-ci s'est dotée d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

ATTENDU que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implanté par la MRC au cours de l'année 2019 ;

ATTENDU que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'adhérer à l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-01-020 AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à recruter de nouveaux pompiers volontaires.

ADOPTÉE

2020-01-021

ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR LES HABITS DE COMBAT DU SERVICE INCENDIE EN PARTENARIAT AVEC MONT-SAINT-MICHEL ET SAINTE-ANNE-DU-LAC

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une laveuse pour les habits de combat du service incendie en partenariat à parts égales avec la municipalité de Mont-Saint-Michel et la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac au montant de 9 495 \$ plus les taxes applicables selon la soumission déposée datée du 14 janvier 2020.

QUE la municipalité de Ferme-Neuve refacture les municipalités de Mont-Saint-Michel et de Sainte-Anne-du-Lac pour 2 parts des coûts.

QUE la somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2020-01-022

DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE - M. DENIS CHARBONNEAU

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Denis Charbonneau à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil municipal désire le remercier pour son implication passée au sein des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2020-01-023

DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE - M. ALAIN BEAUCHAMP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Alain Beauchamp à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil municipal désire le remercier pour son implication passée au sein des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2020-01-024

RETRAIT D'UNE NOMINATION

CONSIDÉRANT les faits graves portés à l'attention des membres du conseil qui concerne une personne à l'emploi de la municipalité de Ferme-Neuve dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, mais qui n'est pas opportun de la nommer dans la présente résolution vu le caractère public de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve, madame Bernadette Ouellette a annoncé à la personne la suspension de son titre d'officier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil retire le titre d'officier de la personne décrite plus haut.

QUE le conseil mandate madame Bernadette Ouellette pour informer cette personne de l'adoption de la présente résolution au moyen d'une lettre à cet effet et de joindre la copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2020-01-025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 20 janvier 2020 soit levée, il est 20 h 16.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire